

Conseil d'administration du Jeudi 16 Janvier 2025

Délibérations

L'an deux mil vingt- cinq, le Jeudi 16 Janvier à 9H30, les membres du conseil d'administration de la SEM Énergies22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis en visioconférence.

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2025-01-01	Approbation du CA 241127	Approuvé à l'unanimité
2025-01-02	Constatation de la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital	Approuvé à l'unanimité
2025-01-03	Modification des statuts	Approuvé à l'unanimité
2025-01-04	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Approuvé à l'unanimité
2025-01-05	Avenant avance de Frais-Augmentation du montant	Approuvé à l'unanimité
2025-01-06	Valorisation d'excédent de trésorerie	Approuvé à l'unanimité
2025-01-07	Etude de rachat des stations KarrGreen	Ajournée
2025-01-08	Révision du pacte d'associés LANCART Energie	Approuvé à l'unanimité
2025-01-09	Remboursement Apport en compte courant d'associés	Approuvé à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-01

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 novembre 2024

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 novembre 2024, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 novembre 2024 en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration 27 novembre 2024.

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

3 1 JAN. 2025

3 1 JAN. 2025

SEM Energies 22

Pour extrait, conforme
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Tel. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
Dominique RAMARD
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-02

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Constatation de la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital

Le conseil d'administration constate, à l'appui des bulletins de souscription en numéraire retournés à la société et du certificat du dépositaire des fonds établie le 15 janvier 2025 par la banque CREDIT MUTUEL ARKEA en qualité de dépositaire des fonds, que 10.047 actions ont été souscrites et libérées comme suit :

En €	CAPITAL SOCIAL 2018 (initial)	Montant des souscriptions reçues	CAPITAL SOCIAL 2024 (post augmentation de capital)	Libération de la 1 ^{ère} tranche de l'augmentation de capital effectuée le 15/01/2025
SDE22	960.000	7.360.000	8.320.000	2.654.000
CDC	240.000	1.507.000	1.747.000	543.000
ARKEA	80.000	100.000	80.000	36.000
CE	80.000	420.000	500.000	152.000
CA	80.000	500.000	580.000	180.000
LE DU	80.000	80.000	160.000	29.000
STURNO	80.000	80.000	160.000	29.000
TOTAL	1.600.000	10.047.000	11.647.000	3.623.000

La libération du surplus interviendra sur décision du conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq ans.

Le Président soumet à l'examen du Conseil l'ensemble des documents précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-CONSTATE la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

SEM Energies 22

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

31 JAN. 2025

31 JAN. 2025

Pour extrait conforme
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Le Président Directeur Général
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Pierre GOUZI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-03

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Modification des statuts

Le Président propose au conseil de constater la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital à la date du certificat du dépositaire,
- **DECIDE** de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 7 - APPORTS

7.1- Apports initiaux en capital

[...]

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 octobre 2024, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme globale de 10.047.000 euros, pour le porter à la somme de 11.647.000 euros.

Aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2025, il a été constaté la réalisation de la libération de première tranche de l'augmentation de capital social décidée le 4 octobre 2024.

7- 2 – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 11.647.000 €uros. Il est divisé en 11.647 actions d'une seule catégorie de 1.000 euros chacune, libérée à hauteur de 36,06%. »

La libération du surplus, interviendra sur décision du conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq ans.

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Tel. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 31 JAN. 2025

- Par affichage le 31 JAN. 2025

SEM Energies 22

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22 – 22000 Saint-Brieuc
53, boulevard Carnot
Dominique RAMARD
Tel. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Pierre GOUZI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-04

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 022-849120241-20250116-20250104-DE

Objet : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions adoptées.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 31 JAN. 2025

- Par affichage le
31 JAN. 2025

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

SEM Energies 22

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Pierre GOUZI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-05

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Avenant avance de Frais - Augmentation du montant

Pour rappel, une délibération avait été prise lors du conseil d'administration du 29 novembre 2023 pour la mise en place de l'avance de frais de 500 € pour certains agents par l'intermédiaire d'un avenant au contrat de travail.

A ce jour, ce montant semble trop juste, il est proposé d'augmenter le montant à 1000€ et de régulariser le montant par un nouvel avenant pour les agents concernés.

Chaque agent concerné signera une attestation sur l'honneur à la réception de la nouvelle avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avance de frais fixée à 1000€.
- **APPROUVE** l'avenant N°2 et l'attestation sur l'honneur.
- **AUTORISE** Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 31 JAN. 2025

- Par affichage le 31 JAN. 2025

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Pour extrait conforme
Tel. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22
www.sem-energies22.bzh

Dominique RAMARD
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Pierre GOUZI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22
Délibération N°2025-01-06

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Validation d'excédent de trésorerie

Conformément à l'avis du conseil d'administration du 27 novembre 2024, la SEM Energies 22 a procédé à une consultation des différents partenaires pour la valorisation des excédents de trésorerie selon les éléments suivants :

Objet : Sélection d'un partenaire pour la gestion de placements financiers

Contexte : Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'investissements, la SEM Energies 22 recherche une entreprise spécialisée pour optimiser le rendement de ses fonds.

Montant à investir : 2,5 millions € (avec une marge de 10%) en capital garanti.

Dont 1.5M€ disponible à 3 mois. *

Le reste 1M€ étant disponible à 30 jours. *

(*Cette indication est facultative en cas de rendement plus élevé sur d'autres échéances)

Critères de sélection :

1. Stratégie d'investissement : Détails sur les approches (actions, obligations, immobilier, etc.).
2. Performance passée : Historique des rendements.
3. Frais de gestion : Structure des frais et commissions.
4. Taux d'intérêt / Rendement attendu.
5. Flexibilité sur la durée et les conditions de retrait.
6. Sécurité du placement (notamment la notation des émetteurs si des instruments de crédit sont choisis).

Critères d'évaluation : Les propositions seront évaluées sur la base des critères de sélection mentionnés ci-dessus, ainsi que sur la capacité à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation de la SEM Energies 22.

La consultation a permis de recevoir différentes offres présentées sur la synthèse en annexe. Ces dernières seront réactualisées 72 heures avant le conseil d'administration qui statuera.

En l'état actuel des résultats de la consultation, le prestataire le plus intéressant serait PANDAT FINANCE. Le conseil d'administration est informé que l'offre la plus intéressante sera déterminée lors de la consultation pré-conseil des offres retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-AUTORISE la SEM à attribuer le placement des excédents de trésorerie au mieux disant de la consultation à savoir la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 022-849120241-20250116-20250106-DE

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Pour extrait conforme

Le Président-Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Pierre GOUZI

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

31 JAN. 2025

31 JAN. 2025

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 022-849120241-20250116-20250106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-07

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Etude de rachat des stations KarrGreen

Le conseil d'administration est informé que Karrgreen, le principal concurrent sur le territoire est officiellement en liquidation judiciaire le 18/12/2024 dans son ensemble.

Les stations construites vont être mises aux enchères avec un prix de départ à 80K€.

Il peut y avoir un intérêt pour BMGNV de racheter certaines stations :

- Station de Ploermel
- Station de Pontivy
- Station de Plouerdern

Le libellé des ventes porte sur les « fonds de commerce installation et exploitation » avec un dépôt d'offre le 4 mars 2025.

Le fonds de commerce comprend les éléments corporels installations et matériels et les éléments incorporels, clientèle et autres éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-DECIDE de surseoir à l'étude de rachat des stations KarrGreen dans l'attente d'une présentation plus détaillée lors d'un prochain comité technique.

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

3 1 JAN. 2025

3 1 JAN. 2025

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
Dominique RAMARD-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général

SEM Energies 22

Dominique RAMARD
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Pierre GOUZI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-08

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Révision du pacte d'associés LANCART Energie

Début décembre 2024, la commune de Mérillac a exprimé sa volonté de rentrer au capital de la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) de LANCART Energie dont la SEM Energies 22 détient 20% et dont le permis de construire est en cours d'instruction depuis fin juin 2024.

Les actionnaires sont invités à se prononcer en faveur de la cession de 5% des parts de la SEM Energies 22 de la SEPE de LANCART Energie à la commune, ainsi qu'aux démarches administratives qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la SEM Energies 22 à céder 5% des parts détenues par la SEM Energies 22 de la SEPE de LANCART Energie à la Commune de MERILLAC.

-**AUTORISE** Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

31 JAN. 2025

31 JAN. 2025

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

SEM Energies 22

Pour extrait conforme
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-01-09

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à 9H30 en visioconférence, les administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

- Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation.

- Etaient représentés :

- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes, d'Armor ayant donné pouvoir à Mr Pierre GOUZI.

- Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- Mme Corinne DUMET représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),
- Mme Marjorie PAPIER, Juriste- FITECO.

- Absents excusés :

- M. Olivier LESCOUËT, commissaire aux comptes ASSET Expertise,
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22,
- M. Philippe LE DU représentant le DU Industrie,
- Mme Jannig LE PEVEDIC, pour le SDE22.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Remboursement Apport en compte courant d'associés

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur Le Président Directeur Général de la SEM Energies22 sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : **Remboursement Apport en compte courant d'associés**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SEM Energies 22 rappelle que lors du conseil d'administration du 29 novembre 2022, une délibération avait été prise pour autoriser un apport en compte courant d'associés du SDE 22 vers la SEM Energies 22 d'un montant de 830 000€. Une convention avait également été signée le 07 décembre 2022 pour fixer les conditions. Le SDE22 avait procédé au versement de cette somme à l'issue de la signature de cette convention.

La SEM Energies 22 souhaite rembourser intégralement le montant de 830 000€ au SDE22 et mettre fin à la convention mise en place à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le remboursement intégral des 830 000€ de la SEM Energies 22 au SDE 22.
- **PREND ACTE** de la clôture de la convention émise à cet effet entre la SEM Energies 22 et le SDE22.
- **AUTORISE** le Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

31 JAN. 2025

31 JAN. 2025

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Pour extrait ~~Téléphone~~ 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22 www.sem-energies22.bzh

Dominique RAMARD RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Pierre GOUZI

